



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

FORMULAIRE CHEQUES – SPORT SAISON SPORTIVE 2018 - 2019

N° du dossier: 2018/

Montant:

- Généralités:**
- Une seule intervention peut être sollicitée par saison sportive, par enfant.
 - Le formulaire est à restituer entre le 3 septembre 2018 et le 31 mai 2019 au Département Sports.
 - Le montant de l'intervention est limité à 75% des frais d'inscriptions à un club sportif avec un montant maximum de 250,- euros par enfant (200,- euros maximum pour les parents dont les revenus sont supérieurs à ceux correspondant aux conditions d'octroi d'allocations d'études).

- Conditions d'octroi:**
- Etre domicilié(e) à Saint-Josse.
 - Etre âgé(e) de 4 à 18 ans.
 - Etre affilié(e) à un club sportif.

Documents indispensables à joindre au formulaire:

- La preuve de paiement de l'affiliation au club (ou faire remplir le dernier volet de ce formulaire par le club).
- La composition de ménage (- de 3 mois).
- Une copie de l'avertissement extrait de rôle revenu de l'impôt 2016, exercice d'imposition 2017 si le montant de l'affiliation est supérieur à 267,- euros.

Jeune bénéficiaire

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse: Sexe:

Représentant légal

Nom:Prénom Père – Mère - Tuteur (biffer les mentions inutiles)

Téléphone: E-mail:

Numéro de compte bancaire sur lequel doit être versé le montant du chèque-sport:

IBAN - - - - -

Signature + date

Affiliation à un club sportif

Dénomination et coordonnées complètes du club:

.....

Nom, prénom du responsable du club:

Nom, Prénom de l'enfant:

Sport pratiqué:

Période:

Montant payé pour la cotisation annuelle: Signature, date et cachet du club

Administration
communale
de Saint-Josse-ten-Noode
Gemeentebestuur
Sint-Joost-ten-Node

Av. de l'Astronomie 13
1210 Bruxelles
Stationsplein 13
1210 Brussel

T 02 220 26 11
info@sjtn.brussels
www.sjtn.brussels